

Barème pour le volet contributif

Le barème d'admissibilité pour le volet contributif est le suivant :

	Volet - 100 \$	Volet - 200 \$	Volet - 300 \$	Volet - 400 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	23 878 \$	25 007 \$	26 135 \$	27 264 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	29 214 \$	30 593 \$	31 973 \$	33 353 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	31 187 \$	32 660 \$	34 133 \$	35 606 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	33 231 \$	34 802 \$	36 372 \$	37 942 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	37 181 \$	38 937 \$	40 694 \$	42 451 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	39 156 \$	41 006 \$	42 856 \$	44 706 \$
	Volet - 500 \$	Volet - 600 \$	Volet - 700 \$	Volet - 800 \$
Barème des revenus annuels (bruts)	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à	jusqu'à
Personne seule	28 392 \$	29 520 \$	30 649 \$	31 778 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	34 732 \$	36 112 \$	37 491 \$	38 872 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	37 078 \$	38 551 \$	40 024 \$	41 498 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	39 512 \$	41 083 \$	42 653 \$	44 224 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	44 207 \$	45 964 \$	47 720 \$	49 478 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	46 555 \$	48 405 \$	50 255 \$	52 106 \$

En vigueur le 31 mai 2019